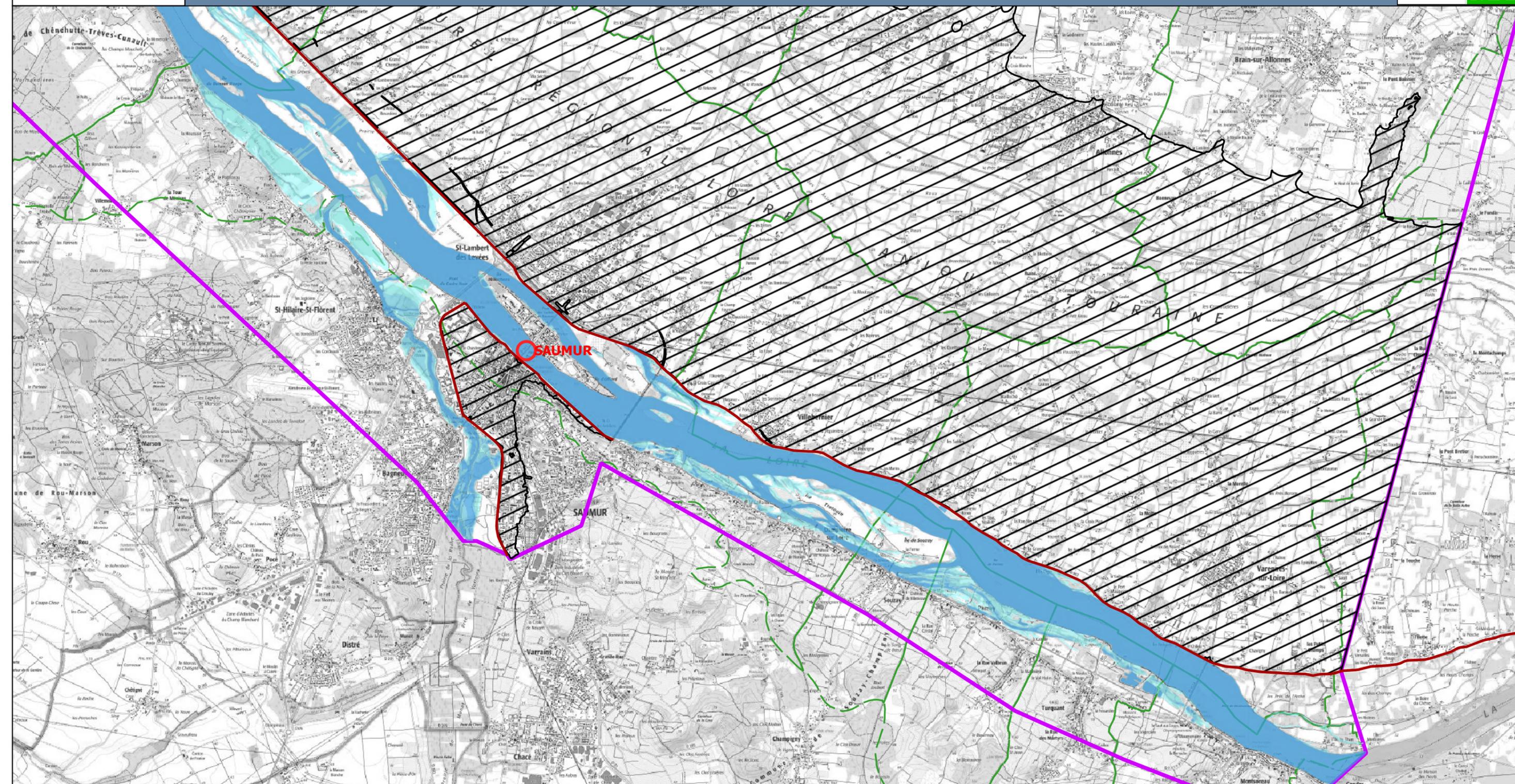


Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 3,50 m / 3,70 m



**Légende**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station                     |
| 0 à 0,50 m                | — Rivière La Loire            |
| 0,50 à 1 m                | — Endiguement                 |
| 1 à 1,50 m                | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m                | ▭ Zone d'étude                |
| sup. à 2 m                | ▭ Limites communales          |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





**Légende**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station                     |
| 0 à 0,50 m                | — Rivière La Loire            |
| 0,50 à 1 m                | — Endiguement                 |
| 1 à 1,50 m                | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m                | ▭ Zone d'étude                |
| sup. à 2 m                | ▭ Limites communales          |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

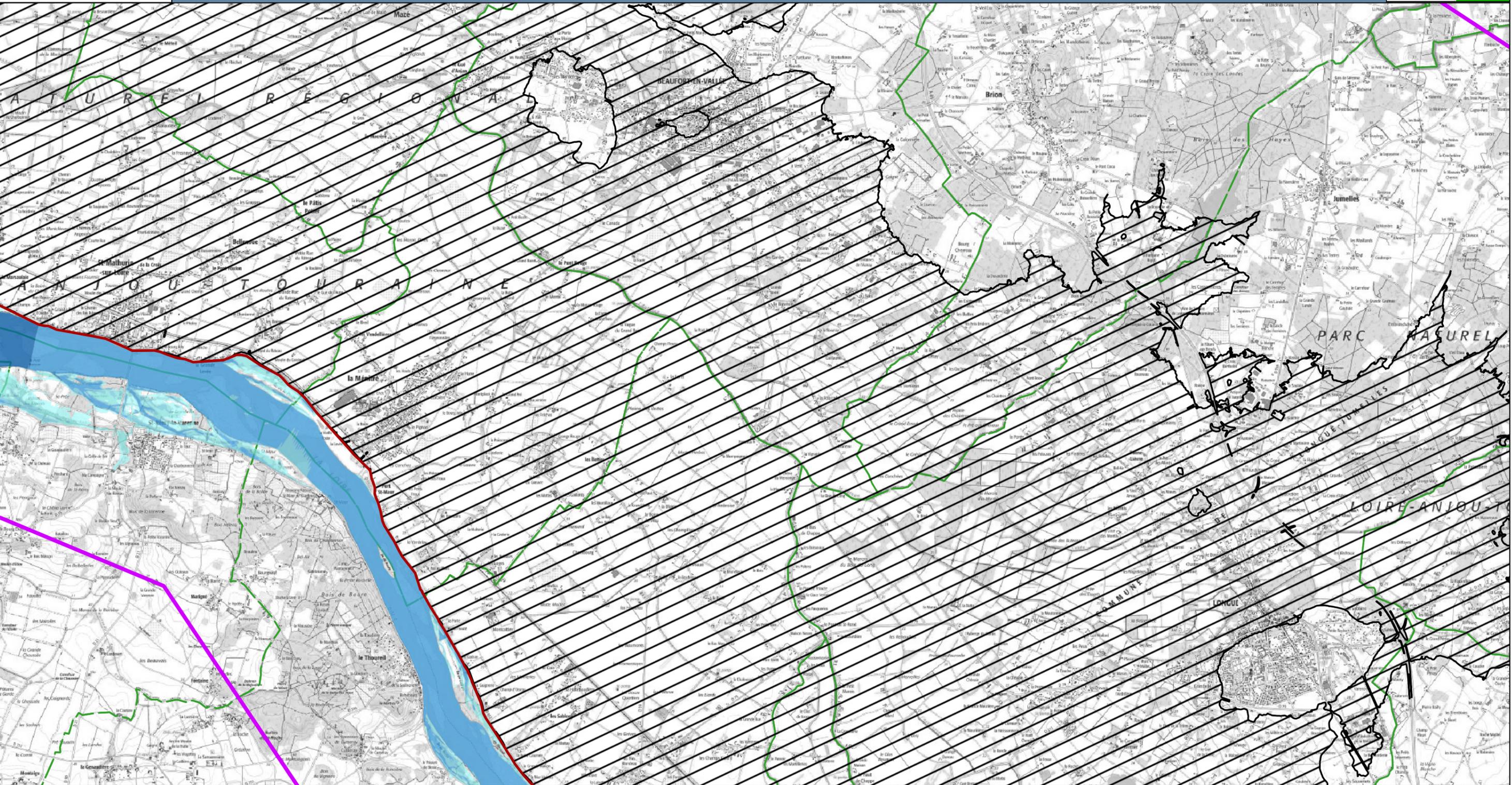
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 3,50 m / 3,70 m



**Légende**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station                     |
| 0 à 0,50 m                | — Rivière La Loire            |
| 0,50 à 1 m                | — Endiguement                 |
| 1 à 1,50 m                | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m                | ▭ Zone d'étude                |
| sup. à 2 m                | — Limites communales          |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

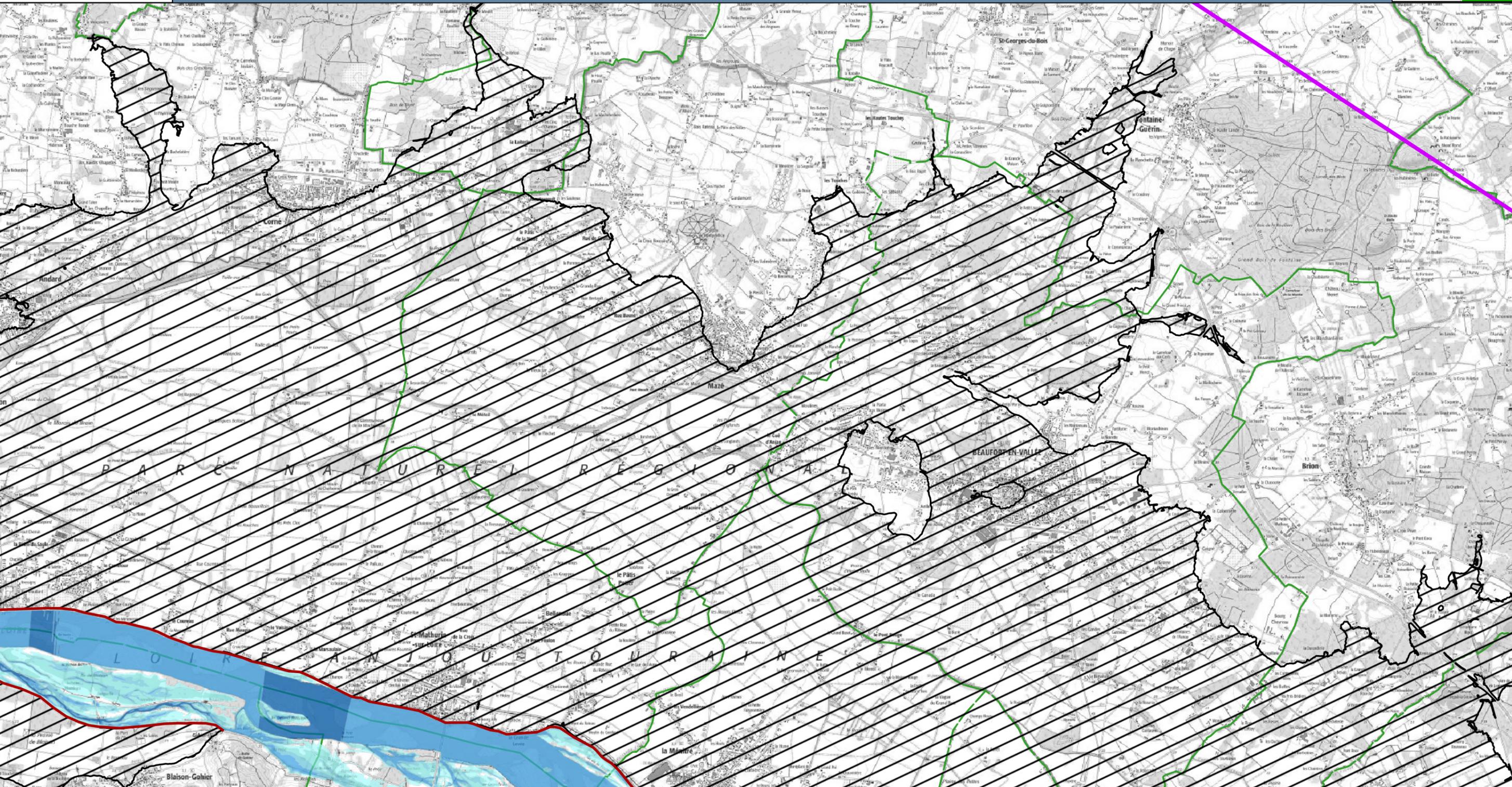
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 3,50 m / 3,70 m



**Légende**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station                     |
| 0 à 0,50 m                | — Rivière La Loire            |
| 0,50 à 1 m                | — Endiguement                 |
| 1 à 1,50 m                | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m                | ▭ Zone d'étude                |
| sup. à 2 m                | — Limites communales          |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

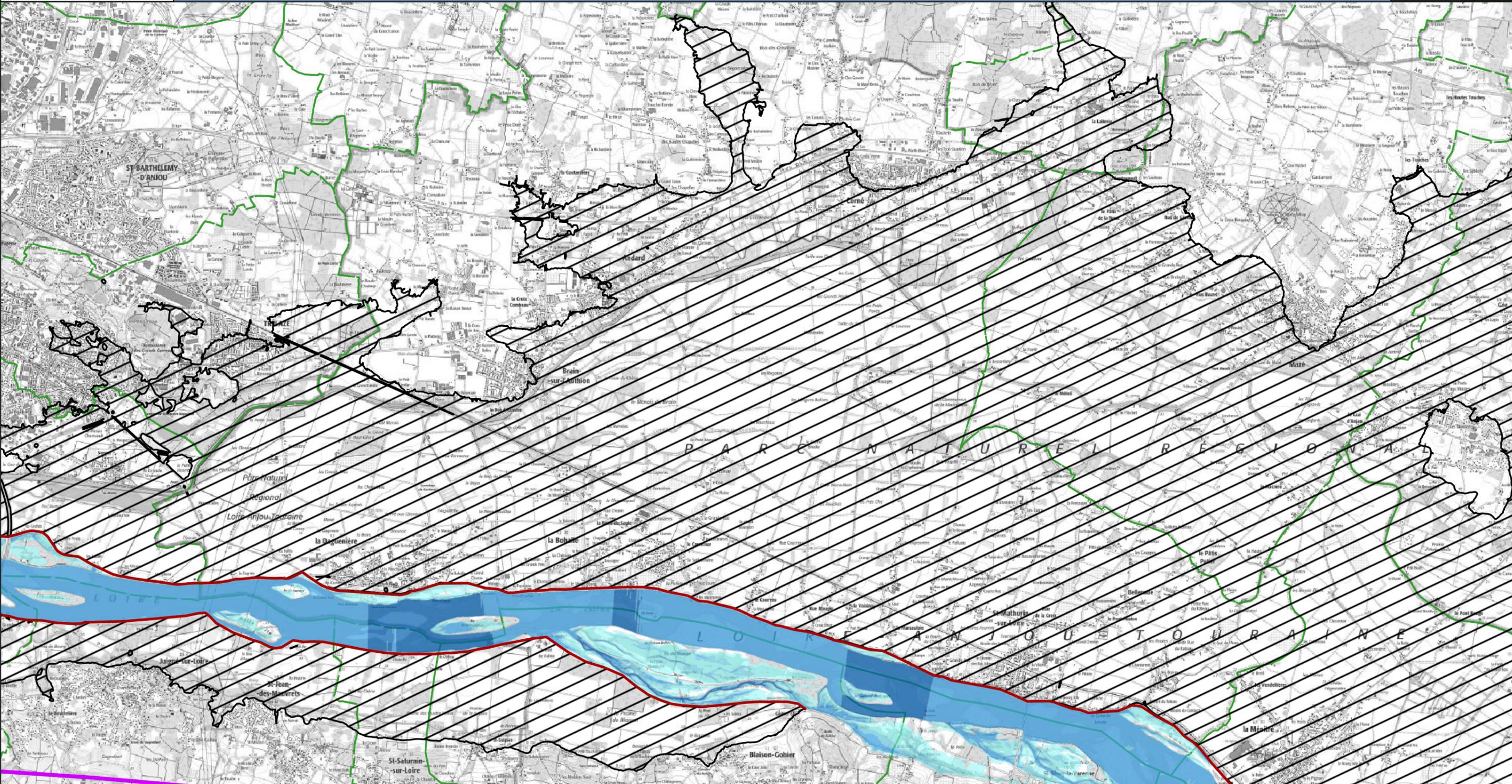
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 3,50 m / 3,70 m



**Légende**

- |                           |                               |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station                     |
| 0 à 0,50 m                | — Rivière La Loire            |
| 0,50 à 1 m                | — Endiguement                 |
| 1 à 1,50 m                | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m                | ▭ Zone d'étude                |
| sup. à 2 m                | — Limites communales          |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

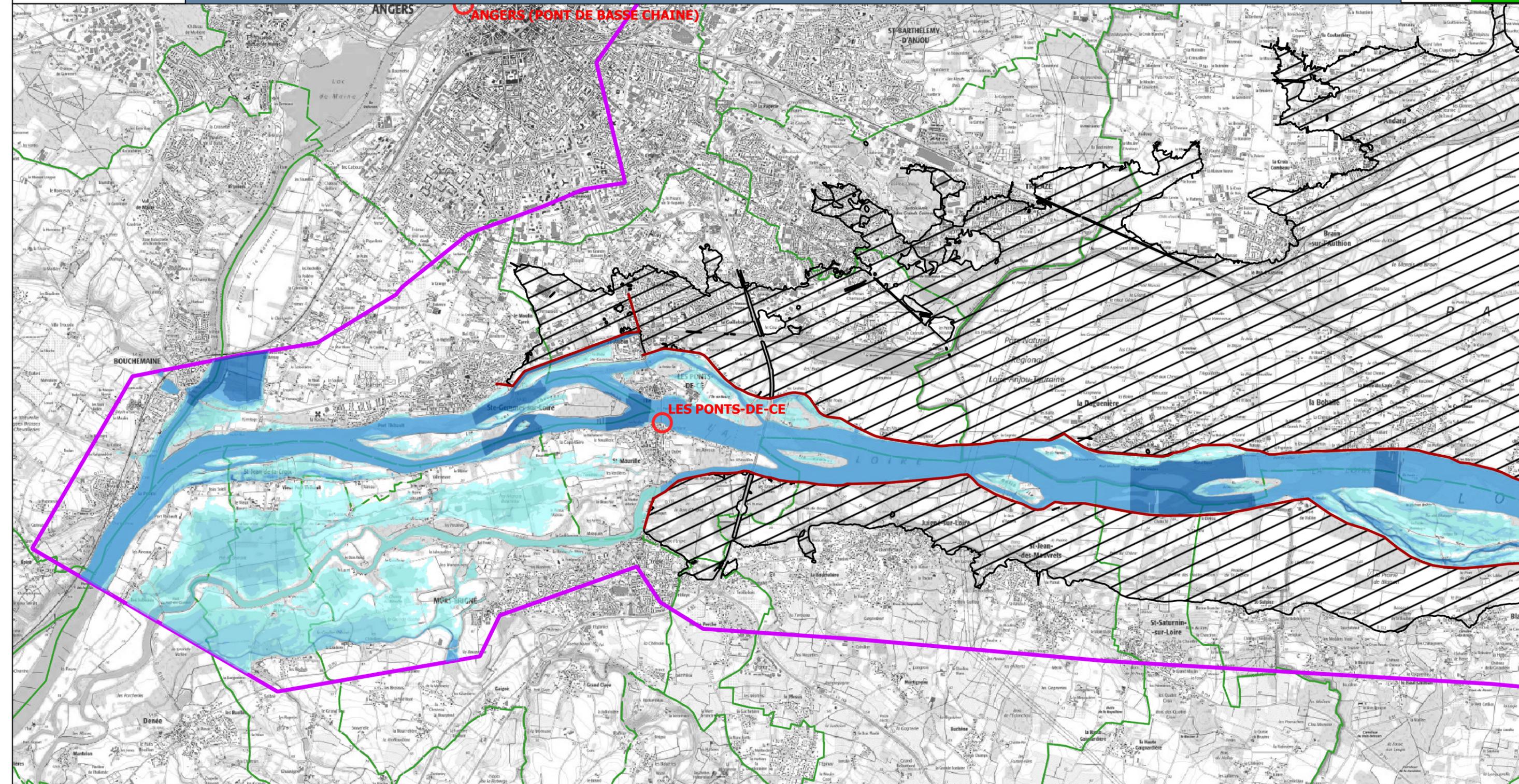
La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

0 1 2 3 4 km



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 3,50 m / 3,70 m



**Légende**

- Classes de hauteurs d'eau
- 0 à 0,50 m
- 0,50 à 1 m
- 1 à 1,50 m
- 1,50 à 2 m
- sup. à 2 m
- Station
- Rivière La Loire
- Endiguement
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 3,50m à la station de Saumur et 3,70m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022  
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

